

# Encore 168 détenus vulnérables en ailes psychiatriques

## Malgré la condamnation de la Belgique en 2016

**S**elon le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), 168 détenus séjournent actuellement dans les annexes psychiatriques des prisons. Il s'agit de personnes « pas bien dans leur tête » et internées sur décision de justice. Ils y côtoient des détenus en préventive comme l'infirmier du home de Meux, inculpé d'assassinat.

Frédéric, l'infirmier du home de Meux, a été arrêté en septembre dernier et vit depuis plusieurs mois dans l'annexe psychiatrique de la prison de Namur. Il est en préventive et l'enquête, qui s'intéresse à 21 décès potentiellement suspects de personnes âgées, est toujours en cours. Autre détenu célèbre à faire de la préventive dans l'annexe psychiatrique d'une prison: Nathan Duponcheel. Le jeune homme, arrêté pour avoir égorgé et tué le bourgmestre de Mouscron Alfred Gadenne en sep-

tembre 2017, a directement été incarcéré dans l'aile psychiatrique de la prison de Mons. Il y est retourné après avoir bénéficié d'une libération sous bracelet électronique, bracelet qu'il a arraché...

**Le ministre Geens voudrait les sortir de prison pour les envoyer dans des centres de psychiatrie légale, à Wavre notamment, où on les soignerait**

Mais qu'a-t-on de plus ou de moins en annexe psychiatrique? « Les détenus placés dans cette aile sont mieux surveillés et vivent davantage en communauté », nous explique Hervé Le Bailly, agent à la prison de Namur et délégué CSC. « Ils prennent leur repas ensemble, jouent aux cartes, à des jeux de société, regardent la TV dans la même pièce. Un psychiatre est présent tous les jours et les reçoit à la demande. Il y a aussi un ergothérapeute. On a aussi de grandes cellules où ils peuvent vivre à trois. » « Dans les annexes psychiatriques, on place les gens qui ont vraiment un problème dans leur tête », ajoute cet autre gardien d'une autre prison. « Ils ont des réactions anormales et on ne parvient plus à les contrôler. Ils sont plus faibles et vulnérables et sont facilement la proie des autres détenus qui peuvent en abuser financièrement, voire sexuellement. Dans les annexes, ils sont mieux protégés des autres en quelque sorte ».

### « ASSOMMÉS DE MÉDICAMENTS »

Pour Delphine Paci, présidente de l'observatoire des prisons, les ailes psychiatriques ne sont pas plus sûres pour autant. « On a déjà vu dans ces ailes un détenu en balafre un autre! Des gens qui présentent des troubles mentaux n'ont pas leur place en prison. Dans ces ailes, on les assomme de médicaments, on ne les soigne pas et, bien souvent, leur état mental s'aggrave. À l'annexe psychiatrique de Lantin, il n'y a même plus de médecin: c'est une assistante sociale qui doit veiller sur eux. » Selon Delphine Paci, on mélange là-bas toutes sortes de malades (malades mentaux, schizophrènes...) sans aucun soin adapté à leur pathologie.

Selon le ministre de la Justice Koen Geens, 549 détenus sont « internés » dans notre pays: 376 dans

un établissement de protection sociale (comme Paifve), 5 dans un centre médical pour raisons médicales et 168 dans les annexes psychiatriques des prisons. « Mais ces chiffres ne reprennent que les internés, pas les détenus en préventive », précise l'observatoire des prisons. Toujours selon Koen Geens, 204 internés ont introduit une demande d'indemnisation, suite à la condamnation de l'État belge.

En 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique: elle lui a donné 2 ans pour améliorer la situation des personnes internées et leur propo-

ser des infrastructures de soins adaptés. Le ministre Geens s'est promis de « vider les prisons de l'ensemble des internés ». Il a annoncé la création d'un centre de psychiatrie légale à Wavre (250 places) et de nouvelles places CPL à Paifve (250). Une loi de 2016 a aussi créé un centre d'observation (Haren), pour y mettre « en observation » et pour 2 mois maximum, les détenus en préventive présentant des troubles mentaux. Mais concrètement, rien n'est lancé. Bref, les ailes psychiatriques ont encore un « bel » avenir! ●

F. DE H.